



CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/BS/COP-MOP/3/1
20 septembre 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION SUR
LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIEGEANT EN TANT
QUE REUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE
CARTAGENA SUR LA PREVENTION DES RISQUES
BIOTECHNOLOGIQUES

Troisième réunion
Curitiba, Brésil, 13-17 mars 2006

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

1. Ouverture de la réunion.
2. Organisation de la réunion :
 - 2.1 Membres du Bureau;
 - 2.2 Adoption de l'ordre du jour;
 - 2.3 Organisation des travaux.
3. Vérification des pouvoirs des représentants de la troisième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques.

II. QUESTIONS PERMANENTES

4. Rapport du Comité chargé du respect des obligations.
5. Fonctionnement et activités du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.
6. Etat d'avancement des activités de renforcement des capacités et de l'utilisation du fichier d'experts en prévention des risques biotechnologiques.
7. Questions relatives aux ressources financières et au mécanisme de financement.
8. Coopération avec d'autres conventions, initiatives et organisations internationales.
9. Rapport du Secrétaire exécutif sur l'administration du Protocole et sur les questions budgétaires.

/...

Par souci d'économie, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

III. QUESTIONS DE FOND DECOULANT DU PROGRAMME DE TRAVAIL A MOYEN TERME ET DES DECISIONS PRECEDENTES DE LA CONFERENCE DES PARTIES SIEGEANT EN TANT QUE REUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PREVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

10. Manipulation, transport, emballage et identification (article 18).
11. Evaluation des risques et gestion des risques (articles 15 et 16).
12. Responsabilité et réparation (article 27).
13. Organes subsidiaires (article 30)
14. Suivi et établissement des rapports (article 33).
15. Evaluation et examen (article 35)
16. Autres questions scientifiques et techniques éventuellement nécessaires en vue de l'application effective du Protocole.

IV. AUTRES QUESTIONS

17. Questions diverses.
18. Date et lieu de la quatrième réunion de la Conférence des parties siégeant en tant que Réunion des parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.
19. Adoption du rapport.
20. Clôture de la réunion.
